



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers

Elus :

23

Sous la Présidence de M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Conseillers

en fonction :

23

Conseillers

Présents :

19

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, M. JEHL Pascal, Mme CROVISIER Catherine, M. UHL Christophe, Mme LUTHRINGER Sandra, adjoints

Monsieur APELL Gérald - Madame DELAMESIERE Anaïs - Madame EHRHART Elisabeth - Madame HEIM Yvette – Monsieur KNOBLOCH Loic - Monsieur KOPP Eric – Madame REINBLLOT Perrine – Madame ROSER Sarah - Madame SCHMITT Manon - Madame SCHREIBER –VIOLAIN Marie - Monsieur STOECKEL Joël - Monsieur STUMPF Pascal – Madame THOMANN - BELDAME Sabrina

ETAIENT ABSENTS :

M. Rémy HEIM donne procuration à Mme Manon SCHMITT

Mme Katia SUHR EHRHART donne procuration à Mme Sabrina THOMANN - BELDAME

M. Mattéo GUYON donne procuration à Sarah ROSER

M. Claude Heinrich donne procuration à Pascal JEHL

5. FINANCES

5.5 Décision modificative : Marché public (Cardomax + maîtrise d'ouvrage rue d'Ebersmunster)

N'ayant plus assez de crédit l'article 203 (frais d'études et de recherche) pour payer notre maitre d'œuvre, il y a lieu de prendre une DM.

Il est proposé un virement de crédit du compte 2151 au 203.

Il est proposé de verser 17 000€ du compte 2151 au 203.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-5-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Chapitre 021	chapitre 020
Article 2151	Article 203
- 17 000 €	+ 17 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE

- **VALIDE** la décision modificative suivante.

Certifié conforme au registre

Hilsenheim, le 23/09/2026
Le Maire, Jean-Marc STEYDLI




La secrétaire de séance
Mme Yvette HEIM



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-5-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

